

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Convocation du 18 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux le vingt cinq du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

Présents : MM. CAMPERVEUX Sylvie, CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, COSTE Marie-Christine, JOLLY Evelyne, LELONG Dominique, AIGON Marcel, BORG Christian, BOSSY Michel, MEYRONNET André, LIBOUREL Jean- Brice, CLAUSSE Serge, DESCHAMPS Philippe, FOUCON Marc, LOPEZ Didier.

Absents ayant donnés procuration : MM/

Absents excusés : MM. /

Absents : MM. /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

1

Le maire constate avec plaisir que pour ce premier conseil de l'année tous les conseillers sont présents : il les en remercie et en profite pour leur renouveler ses vœux.

1 – Huis clos

Huis clos : le maire rappelle qu'en s'appuyant sur le retour aux mesures dérogatoires en raison de la crise sanitaire et compte tenu de la superficie de la salle, il a décidé que le conseil aurait lieu à huis clos.

Approbation du Procès -Verbal de la séance du 30 novembre 2021.

Après lecture par le maire ce procès -verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport est adopté à l'unanimité et sans observations.

01/2022/Aide d'Etat à la relance de la construction durable.

A l'unanimité le conseil mandate le maire pour signer le contrat de relance du logement durable sur la base de deux logements. La délibération sera transmise à M. Le Président de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle.

02/2022/Débat sur la protection sociale complémentaire

Le maire rappelle qu'en application de l'ordonnance 175 du 17 février 2021 le Conseil est tenu de délibérer sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire avant le 18 février 2022. Il ouvre les débats. Il rappelle au conseil qu'à l'instar de 2/3 des collectivités la commune participe à la complémentaire santé à hauteur de 66% par rapport à la moyenne nationale. En ce qui concerne la prévoyance ce sont plus des ¾ des collectivités qui y participent dont la commune pour 102% par rapport à la moyenne nationale. Après discussion sur les différents points évocables en la matière le Conseil estime que la commune n'a pas attendu que les participations deviennent respectivement obligatoires au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026 et que, eu égard à sa taille, les participations mises en place lui semblent raisonnables.

03/2022/Redevance d'occupation du domaine public pour le pizzaiolo

Depuis novembre 2020 un pizzaiolo installe son camion plusieurs soirs par semaine sur le parking de l'école. La commune n'exige pas de droit de place pour l'aider à se lancer. Son four fonctionne au feu de bois mais il a aussi besoin d'énergie électrique pour l'éclairage et la réfrigération. Jusqu'à présent il se servait d'un groupe électrogène avec les inconvénients inhérents. Suite aux travaux de la route de Nages une prise « foraine » a pu être installée. Le Maire propose donc au conseil de rendre son utilisation obligatoire à la place du groupe électrogène et d'instaurer un droit de place. Provisoirement et à titre d'essai le Conseil décide à l'unanimité de fixer un droit de place de 100 euros par mois pendant 6 mois à compter du 1^{er} mars 2022. Les conditions du droit de place seront réexaminées au terme de ces 6 mois.

Antenne 4G

Faute d'avoir eu les réponses souhaitées avant une nouvelle prise de rendez-vous, le Conseil décide à l'unanimité de reporter ce point une fois de plus.

Proposition d'achat pour le 69 rue Basse

Faute d'avoir obtenu à temps pour le présent Conseil des renseignements demandés officiellement, il est décidé à l'unanimité de reporter ce point quitte à reconvoquer spécialement le Conseil.

04/2022/Olivette communale du chemin du Cougoul : mise en vente partielle

L'ensemble foncier regroupant les parcelles communales B145 et B147 est communément appelé « l'Olivette ».

Suite à débats le Conseil décide à la majorité :

- de mettre en vente suivant croquis joint à la présente délibération la partie arrière de « l'Olivette », au prix de 270€/m², d'en conserver une partie à l'avant afin d'y rétablir les jeux enfants précédemment implantés en les clôturant et d'établir une servitude de passage des réseaux.
- de mandater le maire pour :
 - faire faire le détachement de parcelles par un géomètre,
 - faire faire les branchements nécessaires à sa viabilisation,
 - signer tout contrat de vente avec des agences immobilières
 - et signer tout acte notarié y afférent.

05/2022/Implantations de radars et de signalisation pour sécuriser les abords de l'école

M. Deschamps propose de sécuriser les abords de l'école par l'implantation de radars pédagogiques complétés d'une signalisation spécifique. Le tout coûterait environ 7000€ dont 60% peuvent être subventionnés au titre de la répartition départementale des amendes de police.

3

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte ce projet pour la somme de 7 000.00 €
- sollicite le département au titre des amendes de police
- mandate le maire pour signer l'ensemble des documents afférent au projet

Remplacement de la borne d'incendie du chemin du Cougoul

Le maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour car il a reçu la veille une proposition de l'entreprise en charge des travaux d'adduction d'eau chemin du Cougoul.

Le conseil décide qu'un autre devis sera sollicité rapidement auprès d'une autre entreprise.

Informations

Messieurs Bossy, Deschamps, Libourel, Meyronnet rendent compte des réunions des différents syndicats auprès desquels ils représentent la commune.

La séance est levée à 21h00.

<u>Le Maire,</u> FOUCON Marc,			
MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		COSTE Marie- Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	
CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	

01/2022/Aide d'Etat à la relance de la construction durable.

02/2022/Débat sur la protection sociale complémentaire

03/2022/Redevance d'occupation du domaine public pour le pizzaiolo

04/2022/Olivette communale du chemin du Cougoul : mise en vente partielle

05/2022/Implantations de radars et de signalisation pour sécuriser les abords de l'école